

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 janvier 2017

---

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N°  
4377)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CD10

présenté par  
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

-----  
**ARTICLE 12**

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 29 :

« Il est tenu des réparations de toute nature sur ces constructions, mais il n'est pas obligé...(*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rétablissement de la rédaction adoptée par l'Assemblée en première lecture.